

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 mars 2014 fixant la composition du jury des concours de technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur – session 2014**

NOR : INTA1406039A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1987 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté n° NOR : INTA1223551A du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des concours pour le recrutement des techniciens de classe supérieure des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 3 février 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de classe supérieure des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Laura REYNAUD, sous-préfète de Mamers, est nommée présidente du jury des concours de technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication organisés au titre de l'année 2014.

Article 2

M. Marc CAMPODIFIORI, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chargé de mission « appui aux projets » auprès du sous-directeur des applications à la direction des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, est nommé vice-président du jury des concours de technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication organisés au titre de l'année 2014.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

M. Stéphane BERQUIGNOL, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chargé de mission au bureau de la conception applicative à la direction des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur.

M. Alain JOANNIC, ingénieur des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef du bureau exploitation, maintenance radio et vidéo du réseau mobile, responsable de la maintenance INPT au service des infrastructures opérationnelles à la direction opérationnelle des services techniques et logistiques d'Ile-de-France.

Mme Margot BERTAUD, attachée d'administration, chargée de la procédure d'agrément pour la formation des élus locaux à la direction générale des collectivités locales.

Article 4

Sont désignés en qualité de concepteurs et correcteurs:

M. Pascal THESSERRE, technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef de bureau réseau de données au service zonal des systèmes d'information et de communication de Lyon.

M. Jean-Michel WIRTZ, technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication, administrateur réseaux à la direction des systèmes d'information et de communication.

M. Valéry SORRIAUX, ingénieur des systèmes d'information et de communication, chargé de relation clients à la direction des systèmes d'information et de communication.

M. Philippe GORGUEIRA, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef de projet à la direction des systèmes d'information et de communication.

M. Frédéric STARY, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef de la délégation régionale des systèmes d'information et de communication de Tours au service zonal de Rennes.

M. Lionel CHARTIER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef de la délégation régionale des systèmes d'information et de communication de Tours au service zonal de Rennes.

M. Alain DELORME, ingénieur des systèmes d'information et de communication à la direction des systèmes d'information et de communication.

M. Alexandre GRUNT, ingénieur des systèmes d'information et de communication à la direction des systèmes d'information et de communication.

M. Bernard SAGNIER, pour l'épreuve écrite de langue anglaise.

#### Article 5

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice du recrutement  
et de la formation,*  
I. CHAUVENET-FORIN